

Sherbrooke, le 13 septembre 2019



Aux membres des syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie

Bonjour à tous,

Ayant été appelé vers d'autres fonctions professionnelles, Alexandre Moisan, trésorier élu du CCSNE, a quitté son poste. En conséquence, le CCSNE doit procéder à une nouvelle élection, en vue de remplir le poste laissé vacant.

**Une élection pour le poste de trésorier ou de trésorière du CCSNE
sera donc ouverte lors de la prochaine assemblée générale
qui se tiendra le 14 novembre prochain.**

Les élections se dérouleront en vertu des articles 40 et 37 des **statuts et règlements du CCSNE** :

Article 40 **Vacances**

40.01 *Sitôt une vacance au comité exécutif, le comité exécutif dispose d'un délai de deux assemblées générales pour procéder à l'élection d'une dirigeante ou d'un dirigeant, et ce, selon les modalités prévues à l'article 37. L'installation des dirigeantes et des dirigeants a lieu immédiatement après leur élection ou, si c'est le désir de l'assemblée, à une séance subséquente. Le comité exécutif peut remplacer le poste vacant d'une dirigeante ou d'un dirigeant, s'il juge nécessaire de le faire, avant l'assemblée générale, lequel remplacement doit être entériné à l'assemblée générale d'élections.*

Article 37 **Élection du comité exécutif et du comité de surveillance**

37.01 *La mise en nomination et l'élection des représentantes et des représentants du comité exécutif [...] ont lieu au congrès. Seuls peuvent être mis en nomination les délégués officiels [...].*

37.02 *Un formulaire de mise en candidature est exigé des délégués officiels qui désirent poser leur candidature à l'un des postes suivants : présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie [...]. Le formulaire, fourni par le Conseil central, doit être dûment rempli par la candidate ou le candidat et porter la signature d'au moins cinq (5) délégués officiels. Tous les formulaires de mises en candidature doivent avoir été remis à la ou au secrétaire des élections, pour midi la veille du jour des élections. Ces formulaires de mise en candidature sont vérifiés par le comité des lettres de créance.*

37.03 *Dans le but d'uniformiser les chances d'accès des candidates et des candidats auprès des congressistes, la candidate ou le candidat a droit à un discours de trois minutes en*

plénière du congrès. À cet effet, une période de temps doit être prévue la journée précédant les élections au comité exécutif du Conseil central.

37.04

Les candidates et les candidats ont droit à la diffusion d'un tract sur le plancher du congrès. Avant sa diffusion, tout tract devra être autorisé par la personne présidente d'élections qui s'assurera de sa conformité avec le Code d'éthique des élections au CCSNE. Les candidates et les candidats sont responsables de l'impression des tracts et le service d'ordre est chargé de leur distribution.

Les règles édictées dans ces articles ne pouvant être appliquées telles quelles, étant donné les contraintes relatives à une assemblée générale, elles seront adaptées selon les modalités qui suivent.

**Déroulement des élections à la trésorerie du CCSNE,
assemblée générale du 14 novembre 2019 :**

8 h 40	Élections d'une présidence et d'un secrétariat d'élections.
8 h 45 à 12 h	Distribution des formulaires de mise en candidature aux personnes qui souhaitent se présenter : <ul style="list-style-type: none">- Les formulaires dûment remplis devront être remis au secrétaire d'élections au plus tard à 12h15.- Seulement deux (2) signatures de délégué.es présents à l'assemblée générale seront requises pour validation du formulaire.- Les personnes élues à la présidence et au secrétariat d'élections seront responsables de vérifier la conformité des formulaires reçus.
13 h 30	Ouverture officielle des élections et annonce des candidatures reçues.
13 h 40	Discours des candidates et candidats, si nécessaire.
15 h (pause de l'après-midi)	Élections, si nécessaire.

Toute personne souhaitant obtenir des informations supplémentaires sur le poste de trésorier ou de trésorière du CCSNE est invitée à contacter Denis Beaudin, président, à DenisP.Beaudin@csn.qc.ca ou au 819 563-0151.

Syndicalement,



Catherine Ladouceur, secrétaire générale

CCSNE | [Facebook.com/ConseilCentralEtrie](https://www.facebook.com/ConseilCentralEtrie)